



ICSF

27 ans au service de la pêche artisanale

N° 42 | Mars 2013 | ISSN 0973-1164

Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

Éditorial

Derrière chaque bateau, il y a une femme, une famille, une communauté. Cette juste formule d'AKTEA (Réseau européen des femmes de la pêche et de l'aquaculture, qui a pour objectif de promouvoir leur rôle dans les pêches européennes) a été reprise par Maria Damanaki, Commissaire européenne pour les Affaires maritimes et la Pêche, à l'occasion de la Journée mondiale des femmes, le 8 mars 2013, afin d'attirer l'attention sur le fait qu'un appui aux femmes de la pêche équivaut à aider également les familles et les communautés.

Le rôle essentiel que tiennent les femmes de la pêche a été mis en évidence au cours des années passées. Ainsi, selon les informations communiquées à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) par 86 pays, les femmes constituent en 2008 au moins 50 % de la main-d'œuvre dans les pêches intérieures, et jusqu'à 60 % des poissons et fruits de mer sont commercialisés par les femmes en Asie et en Afrique de l'Ouest. En outre, plusieurs études de cas suggèrent que les femmes pourraient représenter jusqu'à 30 % de toute la main-d'œuvre employée dans les pêches, activités primaires et secondaires confondues (voir *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2012*). Ce rapport de la FAO souligne que les chiffres fournis sont seulement des estimations, étant donné qu'il n'existe pas de données globales ventilées par sexe. Ce manque d'informations correspond bien aux préjugés observés également dans d'autres secteurs de l'économie : on continue à sous-estimer, sous-valoriser le rôle et la contribution des femmes (particulièrement dans l'économie informelle) et à largement fermer les yeux sur le sujet.

Les conséquences de cette invisibilité subie sont évidentes, et inacceptables. Les études et la pratique du terrain montrent que les femmes de la pêche (surtout de la pêche artisanale) sont confrontées à diverses formes de discrimination, auxquelles s'ajoute évidemment la discrimination subie par le secteur de la pêche artisanale en général. On sait que les femmes de ce secteur manquent d'installations pourtant indispensables dans les marchés ou les sites de débarquement. Pour maintenir leur activité face à une concurrence croissante, elles ont bien du mal à obtenir des crédits. Elles sont régulièrement exposées à des harcèlements de nature sexuelle ou autre. Souvent les femmes de la pêche n'ont même pas le statut de travailleuses, et donc pas de protection sociale, pas de sécurité sociale. Elles sont également mal représentées au sein des organisations, dans les mécanismes de prise de décisions pour la gouvernance des pêches, la communauté, et même la famille. Leur localité ne dispose pas des services de base (éducation, santé, eau, assainissement...). Dans des contextes aussi difficiles, c'est pourtant à elles qu'il revient de s'occuper des autres, d'assurer la nourriture.

Il est indispensable d'accorder une attention particulière aux formes systémiques et systématiques de discrimination qui pèsent sur les femmes de la pêche pour faire en sorte que leurs droits humains fondamentaux soient finalement protégés. Une telle attention s'impose également en matière de sécurité alimentaire, d'élimination de la pauvreté, de développement équitable et durable.

Les Directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables qui sont en cours d'élaboration à la FAO doivent être l'occasion de donner une direction claire en vue d'atteindre ces objectifs. Il est impératif que des propositions concrètes visant à protéger le droit des femmes à une vie digne, à des moyens d'existence décents soient intégrées dans chaque section de ces Directives (voir article p. 9). Il est impératif que les processus d'application, de suivi et d'évaluation maintiennent systématiquement le regard sur ces aspects. Les États seront-ils à la hauteur, iront-ils plus loin qu'une marque d'intérêt de pure forme aux questions de genre dans la pêche ? ❏



Bangladesh	2
Quoi de neuf sur le web ?	3
Profil	4
Japon	5
Inde	7
Dates	8
Pêches artisanales	9
Q & R	11
Mama Yemaya	11
Yemaya	
Recommande	12

Le respect des règles

Une nouvelle campagne de sensibilisation pour les droits des travailleuses dans l'importante filière de conditionnement de la crevette

Md. Nuruzzaman
(nuruzzaman07@gmail.com), Expert national, programme BEST-BFQ (Meilleur travail et Normes- Meilleure qualité de la pêche), ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel)

Pour le Bangladesh, la deuxième source de recettes en devises est constituée par les exportations de crevettes et autres produits de la mer transformés. Depuis quelques années cependant, acheteurs et consommateurs, organisations de la société civile aux États-Unis et dans l'Union européenne se préoccupent des salaires et du droit du travail dans cette activité. Les gros transformateurs de produits de la mer et industriels de l'habillement tournés vers l'exportation font l'objet de menaces constantes de la part d'acheteurs étrangers pour cause de violation des normes de sécurité au travail, de graves atteintes aux normes du travail et autres mauvaises conditions. Les industriels concernés et les services gouvernementaux chargés de réglementer leurs opérations négligent depuis longtemps de s'intéresser à cette question de l'application des règles du travail.

Au milieu des années 1980, la contribution de l'industrie au produit intérieur brut (PIB) du Bangladesh se situait à 16-17 % ; en 2012, le chiffre était d'environ 32 %. Mais l'encadrement institutionnel qui aurait dû accompagner cette croissance n'était pas suffisant. À vrai dire, les organismes régulateurs ont été affaiblis, ce qui traduisait de la part du gouvernement une absence de volonté politique pour assurer une réglementation réelle de l'industrie. Certaines estimations font état de 50 % de postes actuellement vacants dans divers services du

Ministère du travail et de l'emploi (MOL&E). Depuis longtemps, il n'y a ni recrutements, ni promotions ; et les fonctionnaires en place qui sont encore jeunes et compétents cherchent à partir pour trouver une meilleure situation ailleurs.

Au cours des trois dernières décennies, les recettes générées par les exportations de crevettes et autres produits de la mer ont enregistré une croissance annuelle soutenue, à environ 10 %. Il y a 162 usines de conditionnement de crevettes dans le pays, dont 74 sont agréées par l'UE. On estime la main-d'œuvre ainsi employée à plus de 50 000 personnes, plus de 70 % étant des femmes.

Ces femmes, qui constituent donc la majorité de la force de travail utilisée pour traiter la crevette après capture, n'ont guère été informées de la législation sociale, n'ont guère reçu de formation pour améliorer leurs performances. Contrairement aux hommes, la plupart des femmes de l'industrie sont embauchées comme travailleuses occasionnelles, avec des salaires inférieurs, et sans être intégrées à la main-d'œuvre permanente même après des années de travail.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle campagne est en cours dans le pays afin de sensibiliser les gens au droit du travail dans les établissements de conditionnement de la filière crevette. Des efforts rigoureux en matière de formation et de motivation sont entrepris, avec des programmes sur mesure pour les travailleurs et le personnel administratif, et un suivi et une évaluation systématiques par le FIQC (Bureau de l'inspection du poisson et du contrôle de la qualité) du Département des pêches.

Les cours de formation relatifs à la législation du travail qui ont été organisés à l'intention de membres de l'Administration, de personnel de direction et de cadres moyens jusqu'à fin 2011 ont constitué une bonne fondation pour une application effective de la réglementation du travail. En tout, 74 personnes ont bénéficié d'un programme de Formation pour Formateurs : 29 fonctionnaires du MOL&E, 24 du FIQC, 20 membres de grosses entreprises de conditionnement de crevettes, 5 membres de 2 ONG. Il s'agissait de former un ensemble de formateurs aptes à dispenser à leur tour des formations par la suite.

Depuis juillet 2012, le programme de formation et de sensibilisation fait désormais porter son attention sur la formation des employés d'usines, sur leurs droits et obligations. Il est organisé conjointement par le Département des pêches et le MOL&E dans le cadre d'un projet intitulé *Renforcement du niveau d'application de la législation du travail dans la chaîne de valeur de la crevette au Bangladesh*. Ce projet bénéficie d'une assistance technique du BEST-BFQ (programme Meilleur Travail et Normes-Meilleure qualité de la pêche) de l'ONUDI (Organisation des Nations

MD. NURUZZAMAN



Employés d'usines de conditionnement de crevettes participant à une formation sur la législation du travail (projet BEST-BQF, Bangladesh)

Unies pour le développement industriel). Et les cours sont financés par l'UE et la NORAD (Agence norvégienne de coopération pour le développement). Les établissements de conditionnement qui reçoivent ces cours sont choisis sur la base des critères suivants : nombre d'employés, qualité du conditionnement, performance à l'exportation, motivation de la direction.

Les employés occasionnels comme les employés permanents sont pris, mais le but est de veiller à ce que la participation soit en majorité féminine. On inclut aussi le personnel administratif et les jeunes cadres pour leur permettre de s'impliquer dans une gestion équitable de la main-d'œuvre. Le travail de groupe et la participation individuelle sont des aspects essentiels de la formation. On demande aux participants de débattre sur la question *Quels sont vos problèmes au travail ?*, et on les incite à suggérer des solutions possibles. Les participants présentent ensuite les résultats de leur travail de groupe aux formateurs et aux représentants de l'usine.

Au cours des diverses séances, on leur expose les aspects essentiels de la Loi de 2006 sur le travail : lettre d'engagement, cartes d'identité, règles salariales, heures de travail, heures supplémentaires, congés, prestations de maternité, soins au bébé, sécurité au travail, indemnisation pour accident, devoirs et responsabilités des travailleurs. La formation se fait par des exposés et des discussions. Les principaux points à apprendre sont répétés plusieurs fois pour que tous les participants les comprennent bien et s'en souviennent. À la séance de clôture, la classe est divisée en deux groupes, chacun devant préparer 10 à 15 questions à poser à l'autre groupe. Pour chaque bonne réponse, on attribue 10 points.

Cela permet aux participants de consolider leur compréhension.

De juillet 2012 à février 2013, en tout 46 sessions de formation en usine sur la législation du travail ont été réalisées dans les régions de Khulna et de Chittagong, ce qui a concerné 1 410 ouvriers et employés de bureau d'entreprises de conditionnement de crevettes.

Ces formations sur place ont été bien acceptées par les diverses parties prenantes de la filière. Une Mission d'évaluation externe, demandée par le siège de l'ONUDI, a effectué une mission sur le terrain du 18 mars au 4 avril 2012, et recommandé que ces activités de formation continuent à l'usine, dans les résidences, les bidonvilles pour atteindre tous les travailleurs.

Cette initiative de l'ONUDI a donné lieu à un certain nombre de réponses positives. Dans la région de Khulna, 12 usines ont pour la première fois nommé des responsables chargés du respect des normes, et préparé leur propre Plan annuel de formation sur la législation du travail. Dans la région de Chittagong, 8 usines ont également nommé un responsable des normes, dont deux femmes. À la suite de ce projet ONUDI, le MOL&E a aussi accru ses activités de formation et d'inspection dans la filière de conditionnement de la crevette. L'Institut des relations industrielles (IRI) et le Centre sur le bien-être au travail, dans le cadre du Département du travail, proposent maintenant une formation de cinq jours sur le même sujet pour les usines des régions de Chittagong et Khulna.

Il reste malgré tout un certain nombre de difficultés. Les travailleurs intérimaires (dont 80 % sont des femmes) recrutés par des pourvoyeurs de main-d'œuvre ont beaucoup souffert d'atteintes à la législation du travail. Les sommes versées à ces agents pour le travail effectué

Les travailleurs intérimaires (dont 80 % sont des femmes) recrutés par des pourvoyeurs de main-d'œuvre ont beaucoup souffert d'atteintes à la législation du travail.

Quoi de neuf sur le web ?



Bibliographies : WIF et AMP

Le site Internet de l'ICSF a procédé à une mise à jour bibliographique de deux sous-sites : Femmes de la pêche (WIF) et Aires marines protégées (AMP).

La bibliographie de WIF (wif.icsf.net) s'est enrichie de documents tout récents portant sur les trois thèmes suivants : contribution des femmes à la gestion de la ressource, rôle des femmes dans la transformation, la commercialisation du poisson, et les AMP, femmes et gestion communautaire.

Voici quelques articles particulièrement intéressants : *Contribution des femmes à la sécurité alimentaire et l'économie locale* de Sarah Harper et collègues, *Participation des femmes aux processus décisionnels dans les îles Salomon* de Shankar Aswani et Pam Weiant, *Participation des*

femmes à la gestion des AMP au Brésil de Regina Di Ciommo et Alexandre Schiavetti, *Accès sexospécifique aux ressources halieutiques* de Barbara Walker et Michael Robinson, *Rôle des femmes dans la chaîne de valeur de la transformation du poisson en Nigeria* de Abiodun O. Cheke, *Rôle des femmes dans la chaîne de valeur des pêches mondiales* de Achini De Silva et collègues.

Le sous-site des AMP (mpa.icsf.net) a aussi été complété par de nouveaux documents concernant leur gouvernance et la gestion communautaire. Ces textes portent sur une grande diversité de pays : Indonésie, Portugal, Australie, Inde, Brésil, Chine, Colombie, Vietnam, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Cambodge, Chili, Philippines. ❏

par les personnes ainsi recrutées ne font pas l'objet d'une vérification. On ne sait pas combien au juste ils retirent du salaire pour leur commission. Ceci dit, les problèmes de non-conformité aux normes semblent moindres dans la région de Khulna, où 80 % de ce secteur d'activité est situé.

Le projet BEST-BFQ essaie, par une assistance technique, d'aider la filière de la crevette à instaurer un meilleur respect des normes et donc

d'accroître la compétitivité du Bangladesh sur le marché international des produits de la mer. La profession cherche aussi à répondre positivement en veillant davantage au respect des normes. On espère que cette nouvelle dynamique participative débouchera sur des avancées en matière de responsabilité sociale dans tout le secteur du conditionnement de la crevette, qui tient une place si importante dans l'économie du Bangladesh. ❏

PROFIL

Marta Machazek Serrutt

Au Panama, les efforts persistants d'une femme courageuse font beaucoup pour améliorer la dignité, les revenus et les conditions de vie des travailleuses de la pêche

Náina Pierri
(pierrinai@gmail.com),
Membre de l'ICSF ;
version anglaise :
Vivienne Solis Rivera
(vsolis@coopesolidar.org),
Membre de l'ICSF

Marta Machazek, 50 ans, est la Présidente de l'Union des pêcheurs artisans Bocatoreños, avec aussi des responsabilités dans la Fédération des associations et coopératives des pêcheurs artisans du Panama (FENAPESCA). Elle habite à Almirante, une localité créée par la société nord-américaine United Fruit pour exporter la banane. C'est maintenant une cité active située sur la baie d'Almirante, face à l'archipel des Bocas del Toro, sur la côte nord-ouest du Panama. La population est essentiellement de souche autochtone ou africaine. Les jolis traits issus de ce mélange ethnique s'affichent sur sa personne.

Comme son nom l'indique, Marta a aussi des ancêtres polonais, et semble remplie du courage et des rêves de ceux qui ont traversé les océans en quête d'une vie meilleure.

Elle est fille et petite-fille de pêcheurs artisans. Jeune enfant, elle allait pêcher avec son père dans un bateau à rames ; adolescente, elle y allait aussi avec son frère, sans la permission des parents. On pêchait avec des lignes et des harpons, on plongeait sans oxygène. Marta faisait l'expérience de la passion et de l'inquiétude liées à la profession, elle observait les difficultés de son père pour la vente de ses prises et le peu d'argent que cela lui rapportait.

Elle est allée jusqu'à la capitale pour étudier la pédagogie, mais est bientôt revenue dans sa ville. Elle s'est mariée, a un fils et enseigne maintenant dans une école primaire. Marta était revenue avec un autre grand rêve : en 1999, préoccupée par la situation des pêcheurs artisans, elle prend l'initiative de constituer une association de pêcheurs. Elle se procure les documents officiels et élabore un projet qu'elle va présenter à l'ambassade du Japon. Via cette ambassade, elle obtient 10 bateaux à moteur pour les membres de l'association qui ne possédaient pas d'embarcation, et aussi un peu d'argent pour construire un poste de débarquement.

L'association a réuni un capital par la vente d'actions ou droits d'adhésion à 100 dollars, aux associés essentiellement. Afin d'éviter une concentration du pouvoir et de préserver l'intérêt collectif, aucun associé ne pouvait acheter plus de trois actions ou vendre ses actions à des tiers. Aujourd'hui cette structure compte 39 associés actionnaires qui se partagent les bénéfices. Mais cela ne profite pas uniquement à ces 39 personnes ; car il y a 156 associés actionnaires ou non actionnaires qui vendent leur production au groupement à des prix meilleurs que ceux proposés par les intermédiaires commerciaux. Ils peuvent également obtenir des crédits pour l'achat de matériel, de la glace et de l'alimentation à prix subventionnés quand ils vont en mer. Le poisson est vendu frais sur place, et ce qui reste va vers des localités voisines, des restaurants, des supermarchés.

Sur les 156 adhérents, il y a 25 femmes, dont 15 sont également actionnaires. Ces femmes traitent aussi le poisson pour faire des nuggets et des hamburgers qui sont vendus localement par le groupement. Elles prévoient d'augmenter la production et obtenir un certificat sanitaire.

L'association poursuit par ailleurs deux projets de conservation : restauration de la mangrove et repopulation de la faune marine, réparation des récifs naturels à l'aide de récifs artificiels confectionnés avec du bambou, de la chaux et du ciment.

Si Marta a été la principale personne à piloter l'association, elle n'est présidente que depuis deux ans. Elle était la trésorière pendant dix ans, et les postes de président et de secrétaire étaient occupés par des hommes. On estimait qu'une femme ne pourrait pas se faire respecter dans ces rôles. En tant que présidente actuellement, Marta sait qu'on lui accorde une reconnaissance tardive ; elle sait aussi que ce rôle lui vient maintenant parce qu'il n'y avait pas d'homme capable d'assumer cette responsabilité. En disant cela, elle sourit et regarde au loin, peinée de subir une certaine discrimination en tant que femme, mais aussi patiente et tolérante car elle aime tant ce monde de la pêche. Marta est une humble et grande leader pour les pêcheurs de sa communauté. Par son action, elle a pu les rassembler et leur donner de la dignité. ❏

Écouter la voix de l'océan

La modernisation met à mal le mode de vie des *ama* de la péninsule de Noto, leur façon de gérer la ressource

Anne McDonald
(mcdonald@genv.
sophia.ac.jp),
Université Sophia,
École supérieure
d'études
environnementales
mondiales, Japon

L'hiver n'arrive pas gentiment sur la côte ouest de la péninsule de Noto au Japon. Cette partie de la péninsule connue sous le nom de *sotoura*, et qui présente un littoral ondulé de roche volcanique noire, fait de la résistance tandis que frappent à toute vitesse des vagues qui envoient dans l'air des mètres d'écume avec un bruit qui se répercute dans les maisons de bois de cèdre des localités côtières.

Mais comme diraient bon nombre de pêcheurs du Nord, la rude virilité de la mer d'hiver est un signe avant-coureur de l'arrivée de ressources intéressantes à portée de capture. C'est en tout cas ce que croient les *ama* (femmes de la mer) de l'endroit qui plongent en apnée. L'hiver est le moment d'observer, d'attendre, et de respecter la force de l'océan. Celle-ci limite alors son accès pour permettre à la vie marine de réagir, en dehors de toute intervention humaine, et parfois de faire une cure de jeunesse. Même avec les progrès des techniques de pêche, qui font que les maris des *ama* s'aventurent dans les profondeurs de l'océan bien au-delà de leurs terrains de pêche traditionnels, les pêcheurs et les plongeuses *ama* respectent les temps d'ouverture et de fermeture des eaux comme le faisaient leurs ancêtres. La technologie a changé la relation des autres

avec l'océan tandis que, dans la communauté *ama* de cette péninsule, la voix de l'océan continue de dicter le rythme de l'activité humaine.

Pour les *ama*, l'hiver est le temps de la récolte de l'*iwanori* (algue de roche) et du *namako* (concombre de mer). Quand les dernières teintes hivernales s'estompent lentement dans le printemps, sur le continent les *ama* encore revêtues de leurs épaisses combinaisons d'hiver louent des droits de pêche à des coopératives de localités voisines pour récolter des huîtres sauvages dans les eaux proches.

Ce ne sont pas toutes les *ama* qui opèrent dans les eaux hivernales. Certaines ne sont plus assez fortes pour affronter ces conditions. D'autres, prises par de nouvelles responsabilités familiales apportées par le progrès technique dans la pêche et les infrastructures portuaires, se détournent de leurs occupations traditionnelles de plongeuses et rejoignent le mari sur son bateau équipé d'un GPS. Ce sont les possibilités de gagner de l'argent qui décident : il est plus rentable de passer l'hiver sur le bateau du mari et l'été dans les eaux traditionnelles des *ama*. Dans le passé, on disait que le revenu annuel d'une famille de *ama* dépendait de l'*ude* (le bras, plus précisément l'huile de bras) de la plongeuse. Parmi les plus jeunes, beaucoup hésitent entre la poursuite de cette activité traditionnelle et l'envie d'un travail de 9 h à 17 h à l'intérieur et à terre. Pendant l'hiver, elles trouvent un emploi à temps partiel avec un salaire minimum ; quand arrive l'été, elles retournent à la mer.

Au fil des saisons, le nombre de *ama* en activité change donc aussi. Elles sont moins de 50 à la période hivernale, et environ 300 pendant l'été. Au cours de l'été 2012, leur âge allait de 25 ans environ à 94 ans. Toutes sont soit les descendantes directes des nomades de la mer qui (selon certaines théories ethno-historiques) seraient originaires de l'île coréenne de Jeju, lieu de naissance de leurs ancêtres *haenyo* (matriarches coréennes de l'océan), soit entrées par mariage dans une famille bénéficiant du droit héréditaire des *ama*.

Poursuivant les traditions migratoires saisonnières de leurs ancêtres, de juillet à fin septembre, les *ama* quittent leur habitation d'Amamachi (la ville des *ama*) dans la péninsule pour se rendre à la petite île d'Hegura située à 50 km au large. Le progrès technique et

ANNE MCDONALD



En hiver, les *ama* récoltent l'*iwanori* (algue de roche) et le *namako* (concombre de mer). Ce sont les descendantes directes des nomades de la mer de l'île coréenne de Jeju

La technologie a changé la relation des autres avec l'océan, tandis que la voix de l'océan continue de dicter le rythme de l'activité humaine dans la communauté ama de cette péninsule.

L'évolution sociale ont quelque peu modifié cette saison traditionnelle de la récolte d'ormeaux et de *sazae* (gastéropode). Beaucoup de jeunes ama qui ont des enfants scolarisés sur le continent (la péninsule) choisissent de ne pas séjourner sur l'île comme leurs aînées. On les appelle les *kayoi ama* (celles qui font la navette) car elles font tous les jours en bateau les 50 km pour l'aller et pour le retour. À bord, il y a entre 6 et 10 ama et leur *oyakata* (patron, chef), c'est-à-dire le mari d'une ama qui est le propriétaire, le navigateur, le protecteur de ces ama sur son embarcation. Celles qui vivent sur l'île pendant cette période récoltent comme faisaient leurs mères et les ancêtres. Dans le temps, celles-ci s'installaient en saison sur Hegura, Nanatsujima et sept autres petites îles voisines pendant la période féodale Tokugawa, quand elles ont reçu du seigneur du domaine de Kaga les droits exclusifs de récolte et de résidence.

Pour celles qui font la navette comme pour celles qui restent sur l'île en saison, les règles de prélèvement sont les mêmes pour toutes. C'est le collectif qui débat et décide de tout : zone de pêche, saison, durée quotidienne des opérations, méthode et équipement. Si la mer est trop agitée entre la péninsule et l'île et que celles qui font la navette ne peuvent pas venir, tandis que les eaux sont calmes autour d'Hegura, alors la récolte est interdite pour tout le monde ce jour-là. Cette règle a été apparemment longuement débattue lorsque la technologie est venue modifier les mouvements saisonniers des ama. Fallait-il aussi autoriser l'usage de bouteilles de plongée ? La discussion sur le sujet a continué pendant cinq ans, jusqu'à ce que la voix collective dise Non. Ce rejet de l'innovation technologique reposait sur une prise en compte des éventuels effets négatifs de son adoption sur la ressource, sur l'héritage culturel et l'identité des plongeuses en apnée qui font appel à leurs capacités physiques individuelles pour récolter ces produits de la mer.

Le collectif dans son ensemble débat et décide aussi de fermeture volontaire de certaines zones de pêche, de l'importance des prises autorisées, et d'autres mesures de gestion de la ressource. Durant les discussions, il est permis de ne pas être d'accord, de refuser ; cela est considéré comme nécessaire pour parvenir à un accord final collectif. Mais une fois la majorité atteinte, la décision s'impose à tous.

Cette façon de procéder n'est pas particulière aux ama de la péninsule de Noto. Ceux qui connaissent les communautés de pêche du Japon sauront sans doute que la cogestion est en fait la norme. Environ 1 600 organisations de gestion des pêches sont les cogestionnaires des ressources côtières de l'archipel nippon qui

s'étire sur 3 000 km, des eaux boréales d'Hokkaido au nord jusqu'aux eaux subtropicales d'Okinawa. Les discussions actuelles au sein de la communauté ama portent sur les différences entre les points de vue de ces femmes en matière de gestion de la ressource et les approches et les normes qui ont cours dans les communautés de pêche essentiellement patriarcales ailleurs au Japon.

Les généralités sur les hommes et les femmes peuvent assurément conduire parfois à des hypothèses et conclusions trompeuses ; au cours d'une réunion qui rassemblait en février 2013 des plongeuses ama de tout le pays, certaines voix ont cependant fait observer que, si l'on accordait à des hommes les droits traditionnels des ama dans les communautés où le nombre des femmes ama diminuait, il devenait plus difficile de gérer la ressource. Les hommes ont plus de force pour prélever la ressource et sont moins disposés à réduire le temps de pêche pour harmoniser la production avec les nécessités de la durabilité. Certaines femmes ama sont allées jusqu'à dire que les hommes ama (même prononciation que femmes ama mais écrit littéralement comme hommes de mer) ont des visions et des approches de court terme en matière d'utilisation et de gestion de la ressource. Les femmes ama, par contre, sont plus conscientes de leur héritage culturel et des traditions centenaires qu'elles continuent à faire vivre chaque fois qu'elles plongent en apnée dans la mer. On dit que cela les sensibilise tout particulièrement à la nécessité de gérer la ressource dans une perspective culturelle et historique.

Les ama ajoutent que leurs ancêtres leur ont laissé suffisamment de ressources pour maintenir leurs traditions, et que cela fait partie de leurs obligations culturelles de veiller à leur durabilité pour les prochaines générations. Une ama qui venait d'avoir 60 ans faisait récemment cette réflexion : « Si nous passons une corde au cou de l'océan, elle se serrera bientôt sur l'avenir des ama ».

La vie est mouvement, et le changement inévitable. Et il n'est pas facile de prédire ce qui restera constant. L'évolution sociale, l'innovation technologique et le changement climatique (des variables aux effets divers) continueront à agir sur les saisons de pêche des ama. Parmi les changements qui atteindront leurs rivages, on ne sait trop ce que ces plongeuses en apnée de la province de Noto retiendront de leur mode de vie. On peut au moins être certain d'une chose : comme dans le passé, les décisions ne seront pas prises en silence ; toutes participeront à des discussions animées, selon la bonne tradition. ❏

On se parle

Une étude de l'ICSF déclenche un important dialogue entre poissonnières de Mumbai, Administration et chercheurs sur la sécurité au travail

Shuddhawati Peke
(icsf@icsf.net),
associée au
Programme, ICSF

Les 2 et 3 décembre 2012, des poissonnières, des représentants de syndicats de pêcheurs, des membres de l'Administration, des chercheurs et autres ont participé ensemble à un atelier afin de débattre d'une étude de l'ICSF portant sur les vendeuses de poissons de Mumbai, Inde. Les femmes des communautés de pêche de cette agglomération y avaient traditionnellement une place dominante dans ce commerce, et des marchés aux poissons se sont développés dans les endroits où elles avaient l'habitude de proposer leur marchandise. Au fil du temps, cependant, elles ont été confrontées à diverses difficultés pour la continuation de leur activité. Cet atelier a tenté de définir des stratégies susceptibles de préserver leur emploi dans un paysage urbain en pleine évolution.

La réunion de deux jours se tenait au TISS (Institut Tata des sciences sociales). Le premier jour, il y avait là notamment des organisations de terrain comme le MMKS (Maharashtra Macchimar Kruti Samittee, le syndicat NHF (Fédération nationale des vendeurs ambulants et colporteurs), l'organisation non gouvernementale YUVA, des poissonnières, des responsables de mouvements de pêcheurs, des chercheurs.

Intervenant en premier, Ujjwala Patil, l'organisatrice de MMKS, a d'abord fait part de son expérience auprès des poissonnières de l'agglomération, a décrit les difficultés qui sont les leurs. Puis Shuddhawati Peke, chercheuse pour l'ICSF, a présenté les conclusions de son étude intitulée *Les vendeuses de poissons de Mumbai*, qui a donc porté tout particulièrement sur les

vendeuses des marchés à gestion publique et aussi privée, sur les vendeuses de rue et celles qui font du porte-à-porte. Parmi les aspects qui revenaient souvent dans les conversations avec ces personnes, il y avait le manque d'infrastructures essentielles : eau propre, assainissement... Les vendeuses de rue sont constamment sous la menace d'une expulsion, et les vendeuses au porte à porte ou ambulantes ont du mal à parvenir aux consommateurs car, dans certains quartiers, il y a de plus en plus de barrières qui interdisent l'accès aux colporteurs. Il a aussi été question du plan controversé qui prévoit de confier la restructuration des marchés à des promoteurs privés, dans le cadre de partenariats privé-public (PPP).

Dans son exposé, Ujjwala Peke a dit que les vendeuses souhaitaient que le financement de la restructuration vienne d'organismes publics tels que le NFDB (Office national de développement des pêches) plutôt que de promoteurs privés dont le but principal est de mettre la main sur de précieux espaces commerciaux par tous les moyens, y compris en chassant les vendeuses de poissons de leurs lieux traditionnels. L'intervenante rappelle aussi d'autres demandes des poissonnières : meilleures installations, accès au poisson, mesures de sécurité sociale...

Raju Bhise de l'ONG YUVA, qui a une certaine pratique de l'organisation des pauvres en milieu urbain, a dit qu'il faut considérer les communautés de pêche comme des communautés autochtones au sein de la ville : ce sont en effet les premiers habitants de Mumbai. Il faut protéger leur espace de vie. Il faut aussi que les communautés de pêche s'impliquent dans la démarche en cours du Plan de développement de Mumbai (DP) pour faire en sorte que leurs quartiers, leurs marchés, leurs espaces de ventes, etc. apparaissent dans ce document, et que des dispositions soient prévues pour l'établissement de nouveaux marchés et autres espaces indispensables pour ces communautés.

Après le déjeuner, les membres de la NHF ont procédé à un échange de leurs expériences dans divers États de l'Union indienne. On a parlé d'une initiative visant à créer des zones pour marchands ambulants, colporteurs dans la ville de Bhubaneswar en Odisha, en faisant participer ces personnes au processus. Plusieurs poissonnières de Mumbai ont parlé de tout le mal qu'elles ont à vendre dans les marchés. Usha Tamore de la Coopérative des femmes du district de Mumbai a fait remarquer que les commerçants trafiquent les balances pour ne pas donner leur dû aux vendeuses. Pour résoudre ce problème, il faudrait que les associations de vendeuses restent très vigilantes sur cette pratique.

Certaines poissonnières ont soulevé le problème de migrants venus d'autres États et

SHUDDHAWATI PEKE



Les participants ont défini des stratégies susceptibles de préserver l'emploi des poissonnières dans un paysage urbain en pleine évolution

L'atelier a mis en évidence les carences de l'État en matière de protection des moyens d'existence des poissonnières. En même temps, il a montré qu'elles devraient être plus réactives.

qui prennent leur place. Pour Pankaj Bhawe, de la communauté de pêche locale, au lieu d'accuser ces gens qui s'introduisent dans les affaires traditionnelles des femmes de la pêche, on ferait bien de faire comme eux. Ils fonctionnent en groupements pour acheter leur poisson, pour réduire les coûts et être ainsi plus compétitifs. L'intervenant suggère que les femmes devraient procéder de la même façon. Il se dit par ailleurs préoccupé par le fait que les coopératives de cet État répugnent à commercialiser leur production localement alors qu'elles fournissent à des exportateurs. Il suggère également aux poissonnières d'envisager la possibilité de vendre des produits transformés à côté de leurs denrées traditionnelles (de poisson frais ou séché).

À la fin de la journée, les participants rassemblent les propositions qui seront présentées aux représentants de l'Administration prévus pour le lendemain. Voici les principales : définition d'une politique de l'État pour les vendeurs de rue, amélioration des infrastructures et des équipements dans les marchés et les sites de débarquement, préférence accordée aux interventions du secteur public plutôt qu'à des partenariats public-privé pour la restructuration des marchés (avec l'implication des vendeuses à toutes les phases, et la mise en ligne des plans et propositions afin d'assurer la transparence), attribution de licences à toutes les vendeuses légitimes selon des procédures claires, création de nouveaux marchés aux poissons pour accompagner l'expansion rapide de l'agglomération. On a aussi suggéré un nouveau marché de gros et demandé des

dispositifs de protection sociale, des programmes de formation et renforcement des capacités pour les poissonnières.

La deuxième journée de cet atelier commence par un rappel des discussions de la veille à l'intention des nouveaux venus. Les représentants de la Municipalité de Brihanmumbai (BMC), chargée de la gestion des marchés, disent qu'à ce stade ils ne peuvent s'engager sur des promesses mais qu'ils transmettront les préoccupations et demandes des vendeuses à d'autres agents de cette administration. Ils disent que la situation dans certains marchés n'est certes pas idéale mais que ce n'est pas ainsi partout. Dans certains cas, comme le gouvernement prévoit le redéveloppement du marché, les travaux de réparation ont été arrêtés. Les représentants de la Direction des pêches répondent également aux propositions des poissonnières. Ils évoquent un certain nombre de travaux en cours pour l'amélioration des ports et points de débarquement dans l'agglomération. Il leur est demandé, à cette occasion, de tenir compte des préoccupations des femmes (installations sanitaires, accès aux criées, espaces de stockage...). Mais on fait remarquer que cela ne dépend pas de la Direction des pêches car les ports sont du ressort de l'Autorité portuaire de Bombay. Il faudra donc que les organisations professionnelles des poissonnières fassent aussi connaître leurs demandes aux autres administrations concernées. Il est en outre demandé à la Direction des pêches de faire en sorte que les vendeuses de poisson aient une couverture sociale et qu'elles puissent obtenir

Une étape importante dans la lutte contre les violences faites aux femmes

La 57ème session de la Commission de la Condition de la femme (CSW) qui s'est tenue du 4 au 15 mars 2013 a adopté des conclusions concertées sur l'élimination et la prévention de toutes formes de violence contre les femmes et les filles. Le document final inclut de solides points d'accord pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, pour autonomiser les femmes, pour protéger leurs droits reproductifs, pour leur offrir des services de santé sexuelle et reproductive (un domaine faisant l'objet de désaccords). Il réaffirme les engagements préalables en matière de droits des femmes, notamment ceux qui ont été pris au Caire en 1994.

L'entité ONU Femmes se réjouit de cet accord CSW et déclare : « La violence à l'encontre des femmes est un problème universel qui exige (et qui reçoit maintenant) une réponse universelle. Elle se manifeste sous des formes multiples dans tous les pays et toutes les situations. Elle affecte les femmes et leurs familles et leurs communautés, empêche le développement, coûte chaque année des milliards de dollars en soins médicaux et pertes de productivité ».

Ce document CSW condamne la violence rampante à l'encontre des femmes et des filles,

et réclame une attention accrue, une action renforcée pour la prévenir et y faire face. Il y est particulièrement question de prévention et de lutte contre les inégalités entre hommes et femmes en matière politique, économique et sociale. Il préconise des services multisectoriels à l'intention des victimes de violences (soins médicaux, soutien psychologique et social). Il attire l'attention sur la nécessité de mettre en place des services destinés à protéger le droit à la santé sexuelle et reproductive. La sanction des coupables est aussi une mesure essentielle pour mettre un terme à l'impunité, tout comme l'amélioration des données d'information qui permettront d'apporter en connaissance de cause des réponses appropriées.

Les groupes de la société civile à travers le monde ont vigoureusement agi pour contrer les tentatives de certains milieux religieux intégristes cherchant à bloquer la déclaration finale, qui affirme clairement qu'on ne peut invoquer des coutumes, des traditions ou des considérations religieuses pour justifier des faits de violence à l'encontre des femmes et des filles.

Cet accord est un pas de plus pour la concrétisation des droits des femmes et des filles. ■

Dates

Ramya Rajagopalan
(icsf@icsf.net),
Consultante à l'ICSF

une indemnisation à la suite de la pollution pétrolière de 2011 dont elles ont beaucoup souffert sans aucune faute de leur part.

Usha Tamore intervient pour soulever le problème de l'éviction de poissonnières d'un marché situé près de l'Hôpital Pikale, et fait remarquer que cela s'est passé sous prétexte de réaménagement alors que ce marché ne dépend pas de la Municipalité ((BMC). Les femmes, ajoute-t-elle, seraient favorables au réaménagement si l'argent venait d'autres organismes publics comme le NFDB, et si elles

avaient leur mot à dire sur l'utilisation des espaces ainsi rendus disponibles. Les femmes sont invitées à discuter plus amplement de ces questions avec la Municipalité et la Direction des pêches.

L'atelier a mis en évidence les carences de l'État en matière de protection des moyens d'existence des poissonnières. En même temps, il a montré qu'elles devraient être plus réactives. Pour le moment, elles ne constituent pas un groupe organisé et uni : il ne leur est donc pas facile de bien faire entendre leur voix. ■

COMPTE-RENDU PÊCHE ARTISANALE

Pas seulement des mots !

D'un continent à l'autre, les OSC militent pour que les Directives SSF traitent de manière complète les problèmes de la pêche artisanale

Chandrika Sharma
(icsf@icsf.net),
Secrétaire exécutive
de l'ICSF

Les Directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables (Directives SSF) qui sont en cours d'élaboration à la FAO iront-elles au-delà des vœux pieux sur les questions de genre dans la pêche ? Donneront-elles une direction claire quant aux façons de répondre systématiquement aux besoins des femmes dans les divers aspects de la pêche ? Ce sont là des questions que se posent les organisations de la société civile (OSC) alors que va bientôt se tenir (du 20 au 24 mai prochain) la Consultation technique pour la négociation du texte final de ces Directives SSF.

Les OSC ont toujours soutenu la décision de développer de telles directives, et elles se sont impliquées jusqu'à présent de manière étroite et constructive à ce processus. Entre septembre 2011 et décembre 2012, elles ont organisé 20 ateliers nationaux en Asie, Afrique et Amérique latine, 2 ateliers régionaux en Afrique, plus des consultations avec des pêcheurs artisans de l'Union européenne et du Canada. Plus de 2 300 personnes ont été touchées par ces activités et ont pu exprimer leurs aspirations et propositions sur ces directives. Les propositions qui sont ainsi ressorties ont fait l'objet d'un document de synthèse. L'ensemble de ce processus a été très intensif, ascendant et fortement participatif. Il était coordonné par le WFF (Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche), le WFFP (Forum mondial des populations de pêcheurs), l'ICSF (Collectif international d'appui à la pêche artisanale), le CIP/IPC (Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire).

Se fondant sur cette démarche consultative, les OSC ont constamment affirmé que ces Directives devraient clairement préconiser une approche fondée sur les droits humains

dans la pêche, et porter surtout sur les groupes vulnérables et marginalisés des pêches artisanales (notamment les femmes) afin d'assurer la sécurité alimentaire et parvenir à éliminer la pauvreté. Elles ont également dit que ces Directives devraient être contraignantes, et non pas seulement volontaires, d'autant plus qu'elles sont en harmonie avec les dispositions pertinentes de la législation internationale, sur lesquelles elles s'appuient. Elles devraient en plus être de portée mondiale, et donc s'appliquer aux pêches artisanales de tous les pays, de toutes les régions quel que soit leur stade de développement économique.

Les OSC ont par ailleurs défini un solide programme d'action sur les questions de genre pour que ces Directives s'éloignent de la conception classique qui voudrait que la pêche se limite à la capture et concerne essentiellement des hommes. Elles ont dit qu'elles devraient concerner toutes les activités composant la chaîne de valeur (avant et après capture, commercialisation...), toutes les opérations de capture ou de récolte en mer ou à terre effectuées et par des hommes et par des femmes, dans le secteur formel ou informel, et aussi de façon occasionnelle ou temporaire, pour assurer la subsistance.

Les OSC ont proposé que le principe d'égalité entre hommes et femmes soit inclus de manière distincte dans les Directives. Il est en effet indispensable de reconnaître l'égalité des uns et des autres en matière de droits humains, en tenant compte du fait que les femmes sont confrontées à des formes particulières de discrimination et que des mesures spécifiques s'imposent pour accélérer la marche vers une égalité réelle, notamment en faisant en sorte que le travail des femmes de la pêche artisanale (y compris leur travail reproductif) soit reconnu, valorisé et soutenu comme il se doit.

Une proposition fondamentale préconise que la problématique de genre (et tout particulièrement le rôle des femmes) soit pleinement intégrée et renforcée dans toutes les sections des Directives. La section sur l'équité et l'égalité entre hommes et femmes rappellera seulement les grands principes fondamentaux, en faisant particulièrement référence à la CEDAW

Il est indispensable de reconnaître l'égalité des uns et des autres en matière de droits humains, en tenant compte du fait que les femmes sont confrontées à des formes particulières de discrimination et que des mesures spécifiques s'imposent...

(Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes). Il est important d'attirer l'attention sur les questions de genre dans toutes les sections car il faut protéger les droits et les intérêts des femmes dans chaque aspect de la pêche artisanale : gestion des pêcheries, accès à la ressource, développement social, travail décent, opérations après capture, changement climatique et catastrophes, cohérence des politiques, recherche et mise en valeur des capacités, application et suivi des Directives.

En matière de gouvernance des droits et de gestion des ressources, plusieurs propositions ont été faites. Il faudra reconnaître et protéger le droit des femmes à participer à tous les aspects de la gestion des ressources dans les pêches maritimes et intérieures, à bénéficier de manière équitable de la répartition des bénéfices et avantages. Il faudra veiller particulièrement à une participation équitable des femmes aux organismes et processus de gestion des ressources. Il importe certes de reconnaître les règlements et systèmes de gouvernance coutumiers et leur utilité pour la gestion des ressources, mais dans la mesure où ils respectent les engagements pris en matière de droits humains et le droit des femmes à participer de manière équitable à la gouvernance. Il est clair que, dans plusieurs parties du monde, des systèmes coutumiers génèrent des discriminations à l'encontre des femmes et d'autres groupes marginalisés.

Il importe aussi de respecter et d'enregistrer les droits fonciers légitimes des hommes et des femmes des communautés de pêche, d'une manière qui convienne au contexte socio-culturel.

Il faudra garantir à terre les espaces nécessaires pour le logement, les activités professionnelles et socio-culturelles, particulièrement dans des secteurs menacés par le développement urbain, touristique et aquacole. L'établissement de titres fonciers devra, par des mécanismes appropriés, respecter en droit et en fait le principe d'égalité entre hommes et femmes. En cas de redistribution des droits

de pêche, des droits fonciers à terre et de l'accès aux infrastructures afin d'assurer une attribution plus équitable des ressources, il conviendra de prendre des mesures particulières pour faire en sorte que les femmes puissent bénéficier équitablement de cette répartition. Il faudra aussi reconnaître et soutenir les savoirs, la culture, les traditions et pratiques des gens de la pêche (y compris le savoir-faire particulier des femmes) pour documenter la gestion des ressources.

Pour ce qui est du développement social, les OSC ont dit qu'il faut améliorer l'accès des communautés aux services essentiels : hygiène et santé, eau, logement décent, alimentation, électricité..., avec des actions particulières pour traiter le problème du VIH/sida. Toutes les parties doivent agir pour sensibiliser les gens à la problématique de genre, pour inciter les hommes à soutenir les femmes et les divers rôles qu'elles assument dans ce secteur, pour instaurer des mesures visant à éliminer les violences sexuelles, les violences domestiques, pour protéger les femmes exposées à de tels faits. Il est primordial de créer les conditions permettant aux hommes et aux femmes des communautés de pêche de mener leurs opérations de capture et leurs activités connexes dans un environnement exempt d'entraves : violences, pratiques mafieuses, piraterie, vols, agressions sexuelles, corruption, abus d'autorité...

Les systèmes de sécurité sociale devront prévoir des dispositifs relatifs à la maternité et à la retraite pour les femmes ayant un emploi soit dans le secteur formel, soit dans le secteur informel. Le droit du travail, le droit à un travail décent pour les hommes et les femmes doit être garanti, y compris pour celles qui exercent comme partenaires collaboratrices.

En matière de travail décent et d'emploi, il est suggéré que l'État traite les questions de santé au travail et de conditions de travail injustes pour tous les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche artisanale, embarqués ou à terre, en veillant à ce qu'une législation appropriée soit en place et effectivement appliquée, y compris en tenant compte des conventions pertinentes de l'Organisation mondiale du travail (OIT).

Concernant les opérations après capture et la commercialisation, les OSC ont évoqué les relations de pouvoir dans la chaîne de valeur (notamment le rôle des intermédiaires) qui empêchent l'accumulation équitable des bénéfices pour les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche artisanale, lesquels subissent en fait les prix au lieu de les fixer. Ces rapports de force peuvent donner lieu à de sérieuses formes d'exploitation, par exemple le fait de devoir accorder des services sexuels pour obtenir du poisson. Il importe d'améliorer les capacités d'agir des travailleurs et travailleuses pour lutter contre ces situations. Par ailleurs, il faut veiller tout particulièrement à ce que les femmes ayant une activité après capture puissent s'approvisionner selon leurs besoins au débarquement.

BRIAN O'RIORDAN



Atelier sur les Directives SSF au Sénégal. Il faut protéger les droits et les intérêts des femmes dans chaque aspect de la pêche artisanale

Il est suggéré pour elles des appuis spécifiques, en agissant notamment sur les points suivants : transports, crédit, infrastructures, installations dans les marchés et les ports (entrepôts, eau, assainissement et autres aménagements qui facilitent la vie des femmes au travail : crèches, toilettes, sanitaires, abris et espaces sécurisés...).

Pour ce qui est du commerce régional (où l'on trouve des opérateurs de la pêche artisanale dans les échanges régionaux et sous-régionaux, comme c'est souvent le cas en Afrique), les États devraient soutenir cette activité par des dispositions fiscales favorables aux produits de la transformation artisanale écoulés dans la région, par une amélioration des réseaux de transport, des installations pour l'entreposage et la conservation des produits aux frontières, par des mesures de lutte contre la corruption et le harcèlement de ces commerçants à la douane et aux postes de contrôle.

Il est suggéré que les États veillent à la cohérence entre, d'une part, les législations et politiques relatives notamment à l'investissement, au commerce, à l'occupation des sols, à la lutte contre la pollution, à l'aménagement du littoral et, d'autre part, la vision et le cadre stratégique attribués aux pêches artisanales, avec une attention particulière pour une intégration systématique de la problématique de genre.

On souligne l'importance d'une collecte des statistiques ventilées par sexe et d'une énumération des tâches effectuées par les femmes dans les pêches maritimes et intérieures, dans tous les aspects de la filière pêche.

En matière de mise en valeur des capacités, il est suggéré que toutes les parties soutiennent la création de structures légitimes, démocratiques et représentatives à différents niveaux de décision, et fassent en sorte que le sous-secteur de la pêche artisanale, dans son étendue et sa diversité tout au long de la chaîne de valeur, soit convenablement représenté. On s'attachera particulièrement à œuvrer pour une participation équitable des femmes dans ces structures. Si nécessaire, on aidera à la mise en place d'espaces et de mécanismes permettant aux femmes de s'organiser de manière autonome à divers niveaux sur des questions qu'elles considèrent particulièrement importantes pour elles-mêmes.

Pour ce qui est de l'application, on suggère l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des Directives, en suggérant différents axes avec des objectifs et des indicateurs pour faciliter le suivi ; plus un plan d'action spécifique pour bien faire appliquer les éléments de ce texte qui concernent la problématique de genre. Les États et d'autres parties devraient en outre développer, sur la base de ces Directives, un ensemble d'outils de formation relatifs à la problématique de genre (équité et égalité entre hommes et femmes), pour diffuser comme il convient l'information sur ce sujet, sur le rôle des femmes dans le secteur des pêches artisanales, en soulignant les actions à prendre pour soutenir leur travail.

Ces Directives peuvent constituer un cadre fort utile pour soutenir les pêches artisanales et être l'occasion pour toutes les parties concernées d'agir en connaissance de cause contre les faits de discrimination dont souffrent les pêcheuses et autres travailleuses de ce secteur. En se fondant sur le processus participatif qu'elles ont organisé, les OSC ont montré comment intégrer à toutes les sections des Directives les problèmes et formulations portant spécifiquement sur les femmes. Il serait bon de tenir compte de ces propositions. ❖

Entretien avec Marizelha Carlos Lopes (Nega), pêcheuse et l'une des responsables du Mouvement des femmes de la pêche de Bahia, de l'Organisation des femmes de la pêche du Brésil (ANP), de la Coordination nationale du Mouvement des hommes et femmes de la pêche (MPP) (nega.ilha@bol.com.br)

Naina Pierri (pierrinai@gmail.com), Membre de l'ICSF, et **Natalia Azevedo** (natytav@yahoo.com.br), chercheuse

D'où êtes-vous, quand avez-vous commencé à pêcher ?

Je suis de Bananeiras, une communauté *quilombola* située sur l'île de Maré, municipalité de Salvador, État de Bahia. J'ai 42 ans, et j'ai commencé à pêcher avec ma mère à 7 ans, pour augmenter nos revenus.

Comment avez-vous commencé à militer ?

Je m'inspire toujours de mon père, qui était un grand leader dans notre communauté. À 17 ans, je me suis impliquée dans les activités de l'église catholique locale, et j'ai aussi conduit un groupe de jeunes à l'assemblée fondatrice du syndicat des travailleurs ruraux. J'avais 19 ans quand nous avons créé la première association des résidents et amis de Bananeiras. Après avoir reçu une formation au CPP (Conseil pastoral des pêcheurs), je me suis lancée dans la défense des pêcheurs.

Au début, comment ça se passait dans ce milieu essentiellement masculin ?

Il y avait des préjugés, de la discrimination, des commentaires sexistes désobligeants sur nos capacités, nos compétences.

Et maintenant ?

Nous étions nombreuses dans la lutte, et l'une de nous est même devenue présidente du syndicat des pêcheurs de notre région. Nous avons fait bouger des choses ici : une vraie révolution. Nous avons ainsi modifié les statuts du syndicat et mis en place un système de prises de décision collectif. À l'élection périodique pour la direction, des femmes ont été élues pour la troisième fois consécutive.

Qu'est-ce que ça vous fait d'être l'un des principaux responsables du Mouvement des hommes et des femmes de la pêche artisanale du Brésil ?

Je fais partie d'un groupe de combattants qui, avec beaucoup de peine, d'engagement et de responsabilités, ont fait tomber des barrières, des préjugés qui pesaient sur ce mouvement. Ensemble, nous avons un sentiment de force et de liberté. ❖

MAMA YEMAYA

Peut-on en rêver ?



DOCUMENTAIRE

Chroniques de l'oubli

Les femmes de la pêche en Odisha, Inde

Court-métrage produit par la Fondation Dakin, réalisé par Priyanjana Dutta, avec l'appui du Duleep Matthai Nature Conservation Trust

Durée : 25 minutes, langue : anglais

Ramya Rajagopalan
(icsf@icsf.net),
Consultante à l'ICSF

L'Odisha signifie *la terre du peuple*. Dans cet État de l'Inde qui s'appelait l'Orissa jusqu'à une date récente, on recense 35 304 pêcheurs à temps plein, dont 7 973 sont des femmes. On compte en plus 12 499 femmes ayant une activité de pêche à temps partiel. *Chroniques de l'oubli* raconte la vie de ces personnes dans différentes régions de l'Odisha.

Le film montre notamment les récolteuses de crabes de la réserve naturelle de Bhitarkanika. Comme l'entrée de cet espace leur est strictement interdit, elles ont constamment la crainte de se faire arrêter par les gardes forestiers. Il y a aussi la peur

des crocodiles et d'autres animaux sauvages.

Beaucoup pensent qu'elles feraient mieux d'apprendre un autre métier. Et ces personnes analphabètes sont souvent trompées par les commerçants. Leur vécu illustre bien les difficultés des femmes de la pêche de cette région qui poursuivent leur mode de vie traditionnel malgré les restrictions actuelles imposées par l'Administration, malgré les changements apportés par le développement.

Les politiques et plans du gouvernement n'apportent guère de soutien aux femmes

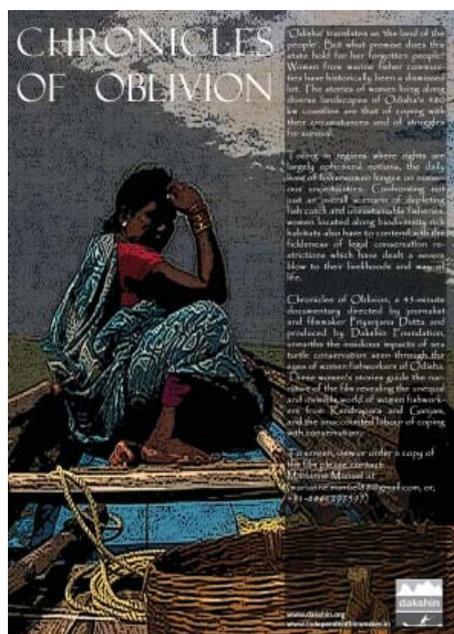
de la pêche. Les politiques en cours visent essentiellement à accroître la production et à moderniser les pêcheries. Elles ne s'occupent pas des besoins de la pêche traditionnelle ni des femmes qui pratiquent cette activité. Au fil des années, ces femmes ont trouvé leurs propres moyens de subsistance, pêchant dans les criques et cours d'eau, utilisant de petits filets pour piéger crabes et poissons. Le film montre qu'il faudrait inclure ces personnes dans les processus officiels de planification et de prises de décision du secteur de la pêche.

Que peut attendre cette population oubliée du gouvernement de l'Odisha ? Par le passé, les femmes des communautés du littoral ont été bien négligées. Dans les divers environnements de cette côte longue de 480 km, leur existence a été une lutte pour la survie.

Leur quotidien repose sur de nombreuses incertitudes. Confrontées à des pêches non durables, à l'amenuisement des captures, ces femmes qui vivent à côté d'habitats riches de leur diversité biologique souffrent de l'arbitraire des réglementations officielles en matière de conservation, qui ont porté un bien mauvais coup à leur existence, à leurs activités. Ce document montre, à travers le regard des femmes, les répercussions insidieuses des programmes de conservation des tortues. Ces personnes perdent l'accès à leur terroir et à ses ressources, elles sont souvent chassées de leurs lieux de vie au nom de la conservation et du développement. En plus, elles ont des problèmes d'identification car les agents de l'Administration les considèrent souvent comme des immigrants venus illégalement du Bangladesh.

Ce film de 25 minutes raconte ainsi les histoires de ces femmes de la pêche en Odisha et fait apparaître le monde invisible et fort injuste qui est le leur.

Pour obtenir un exemplaire, envoyer un courriel à marianne.manuel88@gmail.com ✉



PUBLIÉ PAR
Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui
aux travailleurs de la pêche

27 College Road
Chennai 600 006, Inde
tél: (91) 44 2827 5303
fax: (91) 44 2825 4457
courriel: icsf@icsf.net
site Internet: www.icsf.net

PRÉPARÉ PAR
Nilanjana Biswas
TRADUCTION
Gildas Le Bihan
ILLUSTRATIONS DE
Sandesh
(sandeshcartoonist@gmail.com)
MISE EN PAGE
P. Sivasakthivel
IMPRIMÉ PAR
L.S. Graphic Prints,
Chennai

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et

pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.